

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2459)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 52

présenté par

Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l’alinéa 2, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« douze ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 5, substituer aux mots :

« ou une députée et un sénateur ou »

les mots :

« et une députée ainsi qu’un sénateur et ».

III. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 8, substituer aux mots :

« , du député et du sénateur »

les mots :

« , des députés et des sénateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de relever le nombre de parlementaires appelés à siéger au Haut Conseil, permettant un mode de désignation plus divers, et permettant ainsi une représentation plus équilibrée des Deux chambres du Parlement au sein de cet organe.